

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	13
• présents	12
• votants	13
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 20 juillet 2026 à 18 heures 00

Date de convocation :

03 juillet 2026

Date d'affichage :

06 juillet 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Cantine scolaire :
changement de
prestataire, modification
des tarifs

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maéva, BOLEA Maryse, LABASSA-BEDEL Sylvie, VEYRIES Nadine, WINTERSTEIN Martine
Ms MADET Michel, PREY Stéphane, MAURETTE Bernard, SALES André, SUSANNE Denis
Absent : M. DULAC Pierre-Jean donne procuration à M. SUSANNE Denis

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au conseil municipal que lors du Conseil d'Administration de l'EHPAD Paul Oddo en date du 23 avril 2026, il avait été précisé que la vente des repas à la cantine scolaire se faisait à perte et ne pouvait être maintenu au tarif actuel.

Madame le Maire précise également que le prestataire fournissant les cantines des autres écoles du RPI cesse son activité à la rentrée de septembre 2026.

Aussi, elle expose les tarifs de différents prestataires :

EHPAD Paul Oddo : 6.77€

SIVOM de St-Gaudens : enfant : 6.33€, adulte : 8.44€

SCOLAREST : enfant : 4.90€, adulte : 5.06€

API : enfant : 3.587€, adulte : 3.798€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de changer de prestataire et de valider la proposition de SCOLAREST. Le tarif à compter du 1er août 2026 est donc de :

4.90€ par enfant et 5.06€ par adulte

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 23 juillet 2026

Le Maire

